



## **INFORMATIONS CONCERNANT LA CIRCULATION DURANT LES TRAVAUX RUE DES REMPARTS DU 12 octobre 2020 au 23 décembre 2020**

D'importants travaux d'assainissement vont être effectués du 12 octobre 2020 au 23 décembre 2020. Ces travaux nécessitent une interdiction de circulation sur l'intégralité de la rue des Remparts.

Voici les décisions prises en matière de circulation des véhicules :

- Une déviation sera mise en place par le Département qui détournera tous les véhicules venant du sud et du nord de la commune afin d'éviter un afflux de circulation dans le village.
- Les habitants de Suze la Rousse venant du nord de la commune passeront sur le pont du Lez pour être déviés à droite rue du Foulon (voir plan 1). Cette rue sera en sens unique, limitée à 30 km/h et permettra de déboucher sur la route de Bollène afin de rejoindre le village. Parallèlement, le Chemin Derrière le Puits sera également en sens unique pour éviter aux riverains de ce quartier de croiser les véhicules déviés (voir plan 2).
- Pour le retour vers le nord du village, les suziens devront passer soit par Bollène soit par Bouchet puis La Baume de Transit afin de revenir sur la commune par St Turquois.
- Afin d'assurer la sécurité de tous les habitants, la Grand Rue sera interdite à la circulation et au stationnement du n° 82 au n° 255 et réservée aux véhicules des pompiers, de la gendarmerie et des infirmières libérales. Des bornes à clé seront installées en haut et en bas de cette rue et seuls les véhicules listés précédemment pourront circuler en sens unique (à la descente).
- La place Paul Pommier sera exclusivement réservée aux installations de chantier et sera interdite au stationnement.
- A noter que la commune avait envisagé un retour vers le nord du village par le Chemin du Camping. Ce chemin étant privé, les autorisations ont été demandées aux propriétaires concernés. 3 propriétaires ont refusé formellement, plusieurs autres n'ont pas donné leur accord, ce qui correspond à un refus. En raison de ces refus, cette déviation n'a pas pu être mise en place. La commune regrette qu'il n'y ait pas eu d'entente avec les propriétaires malgré la promesse de remise en état par l'entreprise en charge des travaux d'assainissement, de ce chemin avant et après les travaux.

La commune a conscience des désagréments engendrés par ces travaux et les difficultés de circulation qui en découlent et met tout en œuvre pour que cette période se déroule dans les meilleures conditions possibles.